

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Séance du vendredi 6 novembre 2009

### INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES (C252)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général CG/2008-5-6-1 du 11 décembre 2008,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 11 mai 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 18.207 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques à la commune de HOMBURG, conformément au tableau figurant en annexe,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions